



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°**42**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 37
Représentés : 11
Absents : 5

Ayant voté pour : 48
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE LA
VOIRIE COMMUNALE SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE COLOMBES - ANNÉE 2025

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la délibération n° 38 du Conseil municipal en date du 14 décembre 2023, portant sur le recensement de la longueur de la voirie communale sur le territoire de la Commune de Colombes, faisant état de 75 752 mètres linéaires,

Vu la délibération n° 26 du Conseil municipal en date du 30 septembre 2021 portant dénomination de huit voies et espaces publics au sein de l'Arc Sportif, notamment pour les voies Agnès Varda, Françoise Allain, Françoise Héritier, Gisèle Halimi qui ont été aménagées entre 2023 et 2025,

Vu le plan de la voirie communale 2025 ci-annexé,

Vu le budget,

Considérant le dernier recensement réalisé au titre de la détermination du linéaire des voies communales en 2023,

Considérant les modifications de voirie intervenues, notamment dans le cadre des travaux d'aménagement dans la ZAC de l'Arc Sportif et pour les travaux préparatoires pour l'implantation de la ligne de tramway n° 1,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article unique : Prend acte du mètre linéaire de voirie communale qui s'élève à 74 850 mètres linéaires.

Certifié exécutoire compte tenu de Fait à Colombes
l'affichage le 24 décembre 2025 à l'Hôtel de
Ville et de la réception en préfecture le 24
décembre 2025

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20251218-18883-DE-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.